

Le député LRM Thierry Solère placé en garde à vue



Article rédigé par *Le Monde*, le 18 juillet 2018

Source [Le Monde] Soupçonné d'avoir favorisé des anciens employeurs, il doit être entendu sur l'embauche de l'épouse de l'un de ses anciens patrons et des prêts non déclarés.

Le député La République en marche (LRM) des Hauts-de-Seine Thierry Solère a été placé en garde à vue, mardi 17 juillet au matin, dans les locaux de la police judiciaire à Nanterre. Il est visé depuis septembre 2016 par une enquête judiciaire ouverte sur des soupçons de fraude fiscale. Celle-ci a depuis été élargie aux chefs de trafic d'influence, de corruption, d'abus de bien sociaux, de financement illicite de dépenses électorales et de manquements aux obligations déclaratives auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP).

Le parquet de Nanterre, qui conduit l'enquête, avait demandé fin juin la levée de son immunité parlementaire afin de [pouvoir](#) l'entendre dans le cadre d'une garde à vue. Cela [avait finalement été fait le 11 juillet par le bureau de l'Assemblée nationale](#). Une décision prise à l'unanimité. Pour [motiver](#) sa demande, le parquet de Nanterre avait expliqué aux membres du bureau que la garde à vue était « *bien en l'espèce l'unique moyen de [parvenir](#) à l'exécution des investigations* ». De son côté, M. Solère avait envoyé, en parallèle de la demande du parquet, un courrier à François de Rugy, président de l'Assemblée, pour lui [demander](#) également sa levée d'immunité.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur :

https://www.lemonde.fr/politique/article/2018/07/17/le-depute-thierry-solere-place-en-garde-a-vue_5332550_